



République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 03 avril 2023

	Date de la convocation:
	<i>L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée,</i>
Membres en exercice : 15	<i>s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,</i>
Présents : 11	Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET
Votants : 13	
	Représentés : Franco GRACEFFA, Gaëtane DELATTRE
	Excusés : Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX
	Absents :
Secrétaire de séance :	Jean-Marc CLABAUX

DE_2023_16 - Objet : Cimetière : régularisation d'une tombe familiale non concédée proposition d'un tarif de 60€/m2 pour une concession de 50 ans.

Madame NOURRY, Adjointe au Maire expose à l'assemblée délibérante,

Par délibération 2022-010 du 2 avril 2022, le Conseil Municipal a décidé, dans l'intérêt des familles, avec les obligations légales de mise en conformité du cimetière communal, d'instaurer un titre de concession permettant à chacun de bénéficier d'un droit d'usage d'une parcelle de terrain afin d'y fonder sépulture individuelle (destinée au seul concessionnaire), familiale (destinée au concessionnaire, conjoint, leurs enfants, ascendants, descendants, collatéraux) ou collective (destinée exclusivement aux personnes désignées dans l'acte de concession).

La concession sera alors attribuée moyennant paiement de la redevance dont le montant a été fixé au même titre que les durées proposées et applicable au 1er avril 2023 par délibération 2020-034 du 12 décembre 2022 .

Toutefois, il convient aujourd'hui de vous proposer d'appliquer également le tarif de 60 euros par m2 pour une durée de 50 ans si le cas se présentait lors d'une demande de régularisation d'une tombe existante non concédée.

Pour mémoire, les tarifs actuels de concession sont les suivants :

CONCESSION DANS L'ESPACE CINERAIRE

- **Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : GRATUIT**

Ne peut se faire sans l'autorisation du Maire.

- Concession case columbarium (ancien ou nouveau)

COLUMBARIUMS	TARIF WAILLYSIEN		TARIF POUR LES EXTERIEURS	
	Durée concession	Pour 1 urne	Pour 2 urnes	Pour 1 urne
15 ans	500,00 €	750,00 €	900,00 €	1200,00 €
30 ans	750,00 €	1000,00 €	1200,00 €	1500,00 €

CONCESSION AU CIMETIERE

CIMETIERE	CAVEAU EXISTANT NON CONCEDE AU TITRE D'UNE REGULARISATION		EMPLACEMENT RESERVE SANS CAVEAU OU ACHAT DE CONCESSION	
	Durée concession	Pour 3m ²	Pour 5m ²	Pour 3m ²
15 ans	3,00 €	5,00 €	60,00 €	100,00 €
30 ans	6,00 €	10,00 €	120,00 €	200,00 €
50 ans	Pas de possibilité	Pas de possibilité	180,00 €	300,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer également le tarif de 60 euros par m² pour une durée de 50 ans si le cas se présentait lors d'une demande de régularisation d'une tombe existante non concédée.

Les tarifs de concession du cimetière seront les suivants :

CONCESSION DANS L'ESPACE CINERAIRE

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : GRATUIT

Ne peut se faire sans l'autorisation du Maire.

- Concession case columbarium (ancien ou nouveau)

COLUMBARIUMS	TARIF WAILLYSIEN		TARIF POUR LES EXTERIEURS	
	Durée concession	Pour 1 urne	Pour 2 urnes	Pour 1 urne
15 ans	500,00 €	750,00 €	900,00 €	1200,00 €
30 ans	750,00 €	1000,00 €	1200,00 €	1500,00 €

CONCESSION AU CIMETIERE

CIMETIERE	CAVEAU EXISTANT NON CONCEDE AU TITRE D'UNE REGULARISATION		EMPLACEMENT RESERVE SANS CAVEAU OU ACHAT DE CONCESSION	
	Pour 3m ²	Pour 5m ²	Pour 3m ²	Pour 5m ²
15 ans	3,00 €	5,00 €	60,00 €	100,00 €
30 ans	6,00 €	10,00 €	120,00 €	200,00 €
50 ans	180,00€	300,00€	180,00 €	300,00 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11/04 / 2023
et publié ou notifié
le 11/04 / 2023

